

Famille, enfance et réussite éducative

Les grands axes du plan pauvreté pour la famille et la réussite éducative

En matière de famille, enfance et réussite éducative, le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est axé sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Les objectifs du plan visent ainsi à accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres, renforcer les liens avec les institutions éducatives et accompagner les jeunes parents et jeunes majeurs en difficulté. Le plan national propose ainsi neuf mesures dont deux prioritaires : l'amélioration de l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus de familles modestes et l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination.

Les indicateurs locaux de suivi retenus sont :

- Part des enfants vivant en famille monoparentale
- Part des enfants de 2 ans scolarisés
- Part d'élèves entrant en 6^e avec au moins un an de retard
- Part d'élèves demi-pensionnaires dans les établissements du second degré
- Part d'élèves demi-pensionnaires dans les établissements du second degré en ZUS
- Part des jeunes en difficulté de lecture

23 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale

En Corse, du fait de la surreprésentation des familles monoparentales, les enfants vivant dans ces familles sont plus nombreux qu'ailleurs. Ils représentent 22,5 % des enfants de moins de 18 ans dans la région contre 18,8 % en France métropolitaine (*figure 1*). Or, ces familles sont celles qui ont le taux de pauvreté le plus important.

En revanche, la proportion d'enfants vivant dans des familles nombreuses est beaucoup plus faible en Corse qu'en métropole (19,4 % contre 29,5 %). Ces familles, composées de couples avec 3 enfants ou plus, sont en effet moins fréquentes que sur le continent.

Enfin, la part des enfants corses résidant dans un foyer où les deux parents sont « au chômage » est proche de la moyenne nationale (10,7 % contre 10,2 %). Elle est cependant supérieure en Haute-Corse et moindre en Corse-du-Sud (respectivement 12,3 % et 8,8 %).

Les situations de précarité et de pauvreté mettent parfois en danger les enfants, ce qui nécessite le recours aux mesures d'aide sociale à l'enfance. La part des enfants de 0 à 20 ans bénéficiaires de ces aides n'est pas plus élevée en Corse-du-Sud (1,8 %) et en Haute-Corse (1,0 %) qu'en France métropolitaine (1,9 %).

La capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans plus faible qu'ailleurs

La Corse est particulièrement peu équipée pour la garde des enfants de moins de 3 ans : 31,3 places pour 100 enfants en Corse-du-Sud et 29,8 en Haute-Corse contre 54,9 en France métropolitaine en 2012 (*figure 2*). Cette capacité d'accueil, inférieure à 35 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, positionne les départements insulaires, avec

celui de Seine-Saint-Denis, au dernier rang des départements métropolitains. Elle est liée à la moindre présence de places chez les assistantes maternelles. En effet, le volume d'accueil en structures collectives (crèches, haltes-garderies, etc.) est plus important dans la région, même si en Haute-Corse, il reste en deçà de la moyenne nationale : 15 places pour 100 enfants de moins de trois ans contre 16,6 en France métropolitaine.

Par ailleurs, les enfants de 2 ans sont moins souvent scolarisés en Corse qu'au niveau national. A la rentrée 2015-2016, ils sont 7,7 % à être accueillis à l'école contre 11,5 % en moyenne France entière. La Corse se situe au 3^e rang des régions où le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est le plus faible, après l'Île-de-France (4 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,1 %) (*figure 3*). Ce taux est plus élevé en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (8,1 % contre 7,3 %). Entre la rentrée de 2013 et de 2015, il a baissé dans la région comme en moyenne France entière : -0,3 point.

Peu de graves difficultés de lecture mais un retard scolaire plus important en sixième

En 2014, la part des jeunes de 17 ans en difficulté de lecture (et ayant participé à la journée défense et citoyenneté) est légèrement plus faible en Corse qu'en moyenne nationale (8,6 %), notamment en Haute-Corse : 6,9 % contre 8,0 % en Corse-du-Sud (*figure 4*).

De même, les jeunes en graves difficultés de lecture sont moins présents dans la région, avec un taux d'illettrisme de 3,0 % en Corse-du-Sud et de 2,6 % en Haute-Corse contre 3,5 % en France métropolitaine. Depuis cinq ans, les situations d'illettrisme des jeunes reculent, en Corse comme au niveau national.

Pourtant, en 2015, 11,9 % des élèves de sixième ont au moins un an de retard dans leur scolarité. C'est 2,1 points de plus qu'en moyenne nationale (9,8 %) et le taux le plus

important des régions de métropole (*figure 5*). Cette part est encore plus élevée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud : 12,6 % contre 11,1 %. Cependant, ce phénomène tend à diminuer : - 3,1 points en Corse en trois ans contre - 1,4 point en métropole. Ainsi l'écart avec le niveau national se réduit.

Le retard scolaire apparaît en général comme un signe précurseur de difficultés futures. Il est souvent associé à une sortie plus rapide du système scolaire éducatif et à de plus grandes difficultés dans l'insertion professionnelle.

Effectivement, les sorties précoces du système scolaire sont plus nombreuses dans la région. La part des jeunes pas ou peu diplômés au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée est supérieure à la moyenne nationale : 25,2 % en Corse-du-Sud et 26,8 % en Haute-Corse contre 20,2 % en France métropolitaine. Cette part était toutefois beaucoup plus importante en 1999 (de 10 points en Corse contre 4 points en métropole). Ainsi, sur le marché du travail, les salariés sans diplôme sont plus fréquents en Corse qu'ailleurs : 25 % contre 18 % en province.

Peu de demi-pensionnaires

En 2014, 50,9 % des élèves du secondaire sont demi-pensionnaires, contre 67 % en France métropolitaine. La Corse enregistre le taux le plus faible des régions. Il est encore plus faible en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud : 48,4 % contre 53,6 % (*figure 6*).

Dans les zones urbaines sensibles (ZUS), seuls 41,5 % des élèves fréquentent la cantine scolaire, soit un niveau inférieur de 9,4 points à la moyenne régionale. Cet écart est cependant bien plus faible que sur le continent (- 20,5 points), du fait d'une part de demi-pensionnaires très élevée dans les ZUS de Corse-du-Sud où le taux est supérieur à la moyenne départementale (58,0 % contre 53,6 %). ■

1 Indicateurs de fragilité sociale en 2012

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants (en %)	10,7	8,8	12,3	10,2
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale parmi l'ensemble des enfants (en %)	22,5	22,2	22,8	18,8
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale dont le parent n'a pas d'emploi et n'est ni retraité ni étudiant, parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale (en %)	29,1	24,9	32,6	31,7
Part des enfants vivant dans une famille nombreuse (en %)	19,4	19,4	19,4	29,5

Note : enfants âgés de moins de 18 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2012

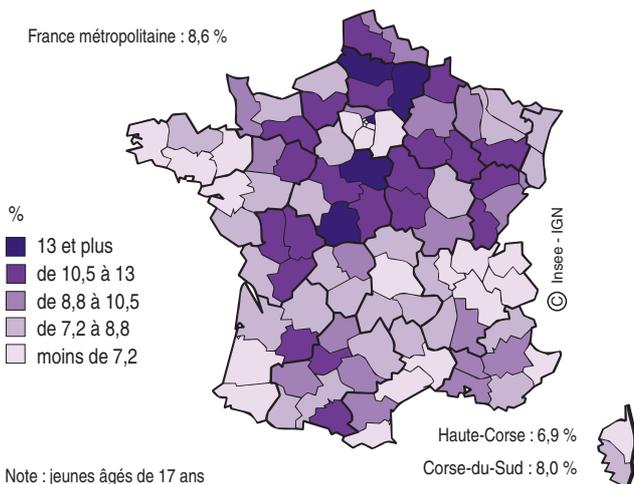
2 Capacité théorique d'accueil selon le mode de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2012

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Par les modes de garde formels	31,3	29,8	54,9
dont : en établissement d'accueil du jeunes enfant	19,8	15,0	16,6
chez un(e) assistant(e) maternel(le)	8,9	12,2	32,5

Source : CNAF-DSER, DREES

4 Part des jeunes en difficulté de lecture en 2014

France métropolitaine : 8,6 %

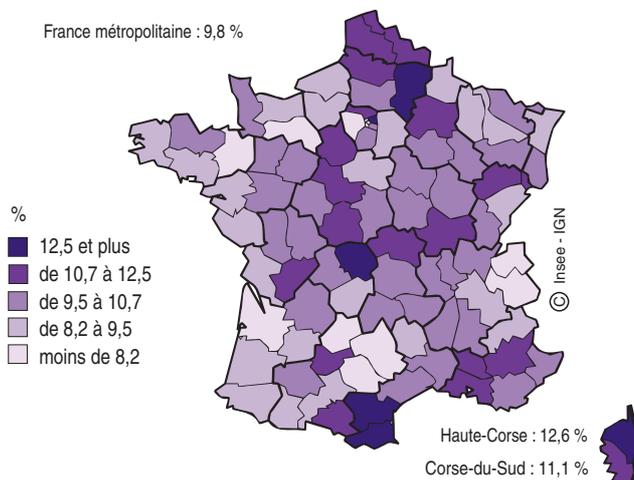


Note : jeunes âgés de 17 ans

Source : Ministère de la défense, DSN, MENESR, DEPP

5 Part des élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard en 2015

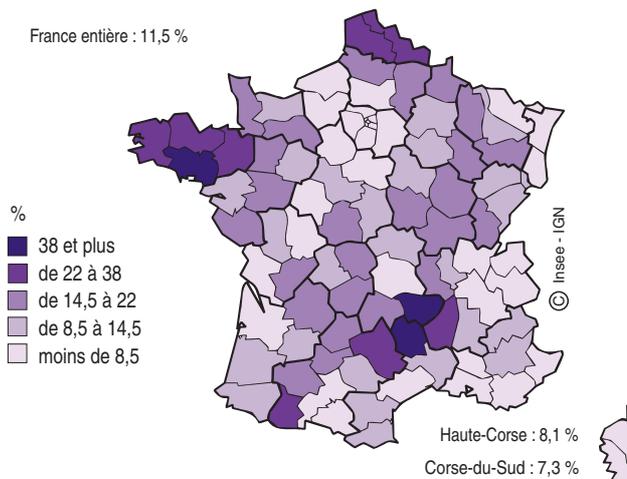
France métropolitaine : 9,8 %



Source : MENESR, DEPP

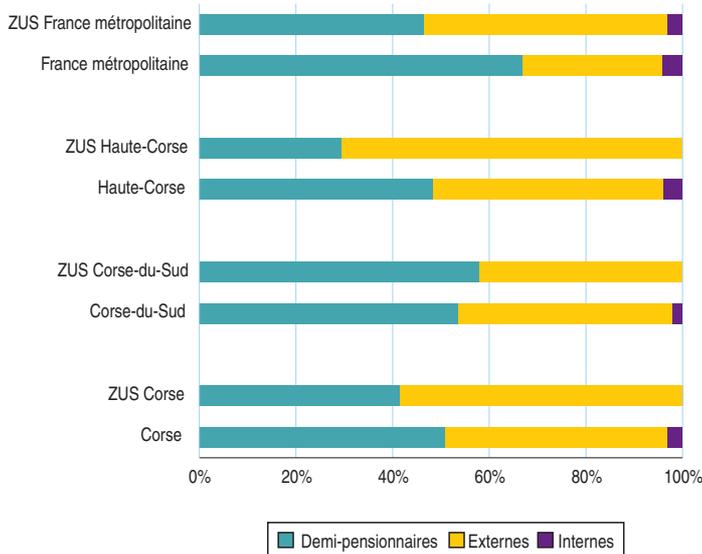
3 Taux de scolarisation des enfants de 2 ans à la rentrée de 2015

France entière : 11,5 %



Source : MENESR, DEPP

6 Répartition des élèves du second degré selon leur statut dans l'établissement en 2014



Source : MENESR DEPP/ Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité